

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**COMMUNE DE MOUSSAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 n° 48/2015**

DATE DE CONVOCATION : 3 décembre 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA POMPE ET LA PLACE DE LA HALLE :**  
**CHOIX DE L'ARCHITECTE**

L'an deux mille quinze et le dix décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**10 membres présents :** Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Pascale MARIOT.

**8 procurations :** Jean-Paul SCHEMBRI à Christiane SALSEGNAC, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Sébastien GARCIA à Marie-France MONTOSSON, Cédric LIGNON à Jacqueline GLEIZES, Martine ROUBY à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à Bénédicte FOURCAULT, Pierre VERA à Elie PUIG, Christine CHORIN-MONIE à Virginie GALLAND.

**1 absente :** Carole SARDA.

**Secrétaire de séance :** Elie PUIG

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Marie-France MONTOSSON informe que dans le cadre de son DOB, le GRAND NARBONNE propose une aide aux communes par l'octroi de subventions « cœurs et traversées de village ».

La participation peut atteindre 40 % de l'investissement mais plafonné à 150 000 € sur la durée totale de la mandature.

Elle suggère de déposer un dossier sur l'aménagement de la place de la pompe et de la halle et suggère de solliciter un architecte pour la réalisation d'un avant-projet.

Elle propose un devis de l'architecte Roser GINJAUME GRATACOS pour un montant d'honoraires de 3 000 € HT.

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de valider le choix de l'architecte Roser GINJAUME GRATACOS pour la réalisation d'une étude d'avant-projet sur l'aménagement de la place de la pompe et la place de la Halle à MOUSSAN pour un montant de 3 000 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le  
et de sa publication le

13 AVR. 2016

13/4/16

Claude CODORNIU

